

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

JEUDI 24 MARS 2016

LYCEE JEHAN ANGO

DIEPPE

HANDICAP

- « Hand in cap » = la main dans le sac...
- les courses à handicap

Dans les représentations, dans les mentalités,
le handicap, c'est fait pour ralentir
les plus performants !

dans le groupe classe, c'est la même chose



HANDICAP

- En France, le terme va se spécialiser très vite...
 - *les aliénistes (de « aliénés », arriérés)*
 - *l'arriération, c'est un manque (de « matière grise »)*
 - *conception « défectologique » (« irrécupérabilité »)*
 - *des pédagogues (Edouard Séguin, « l'instituteur des idiots ») et certains médecins (Désiré Magloire Bourneville)*
 - *cette conception n'est pas acceptable*
 - *notion de « progrès »*



HANDICAP

- C'est finalement Alfred BINET qui va trancher...



Alfred BINET
1857-1911
1909

- D'un côté, les « anormaux d'école » (« éducatibles »)?
- De l'autre, les « anormaux d'asile » qui sont « non éducatibles »...
- *Pour distinguer les deux, on utilise une échelle métrique de l'intelligence*
→ *test avec Théodore Simon en 1905*
« WISC »

HANDICAP

- Première Guerre Mondiale



- Invalidité = manque + infirmité = incurabilité
- Le handicap, c'est ce qui « incurable »
- La maladie, c'est ce qui est « curable »

Certains parents aujourd'hui (DYS) refusent le handicap du fait de l'incurabilité.

La loi a tranché : il n'y a plus de différence entre la maladie et le handicap.

HANDICAP

- Loi du 30 juin 1975
loi en faveur des personnes handicapées



Simone VEIL

- Simone VEIL, ministre de la santé
- Pas de définition du handicap
- *Les personnes handicapées sont les personnes qui seront reconnues comme telles par les commissions compétentes !*
- On s'en remet aux experts...

COTOREP - CDES - CCPE - CCSD

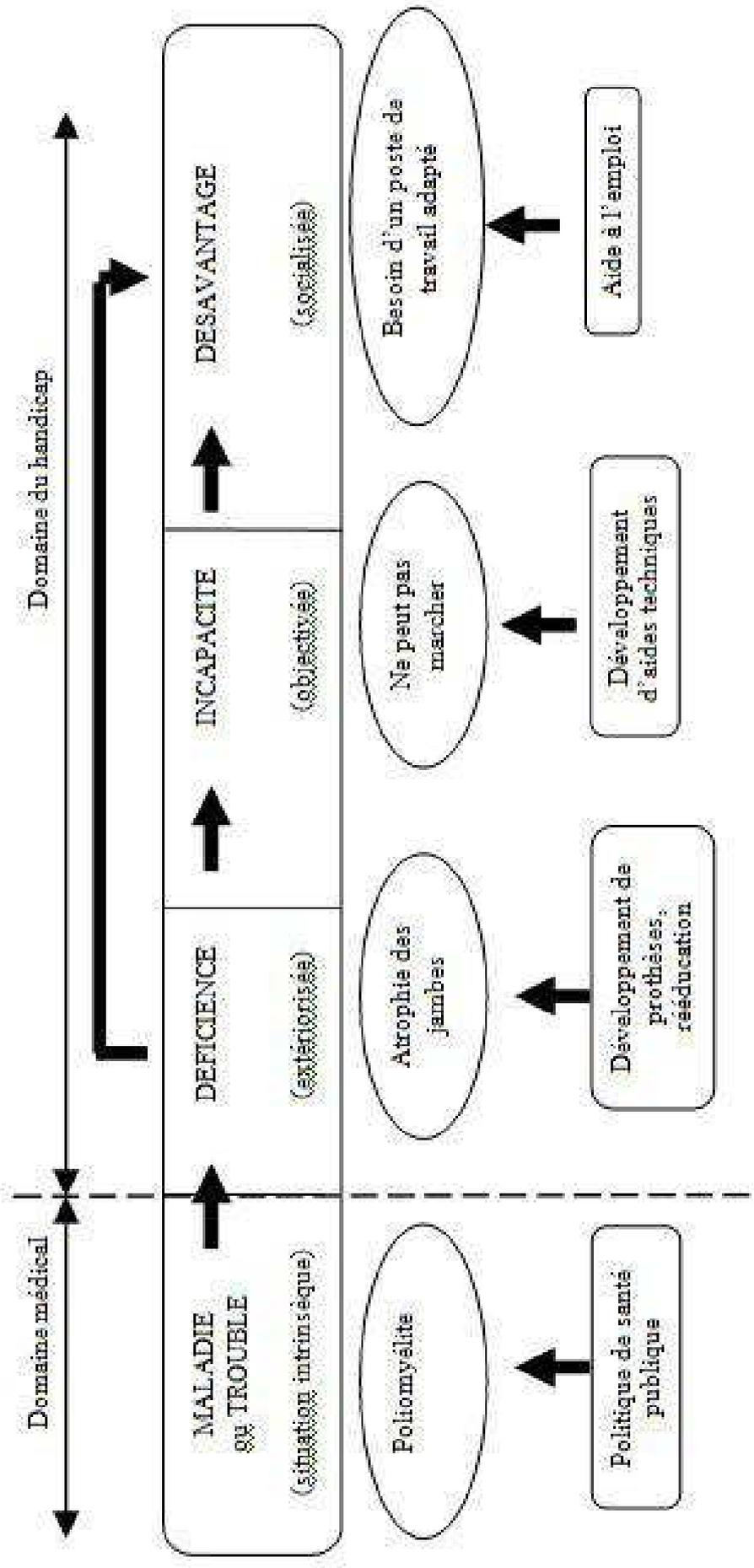
HANDICAP

- 1980 : classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)
- *Définition du handicap : la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne (Philip WOOD, OMS)*

exemple du handicap mental

HANDICAP

- Les trois « constantes » du handicap :
 - la **déficience** (psychologique, physiologique ou anatomique). Aspect lésionnel du handicap ;
 - l'**incapacité**, qui est une réduction partielle ou totale d'une capacité. Aspect fonctionnel du handicap ;
 - *les capacités peuvent être augmentées en dehors du caractère définitif de la déficience (éducatibilité)*
 - le **désavantage** pour l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Aspect situationnel du handicap.
 - *le désavantage, c'est la conséquence sociale de l'incapacité*



HANDICAP

- La CIF est adoptée en France en 1989
- Elle est revue en 2001 :
 - la déficience est remplacée par « structure anatomique et fonctions organiques »
→ on fait du neutre (≠ défectologie)
 - l'incapacité par « activité »
 - le désavantage par « participation »
→ *to play a part : jouer un rôle social*
→ **remise en cause du déterminisme...**

*L'idée de l'ouverture de l'école au handicap
n'est pas une idée aussi ancienne que cela !*

HANDICAP

- Patrick FOUGEYROLLAS
- Inventeur du PPH = processus de production du handicap
- Il y a des environnements qui vont être plus ou moins « facilitateurs », plus ou moins défavorables
- On ne s'intéresse plus au trouble mais à la « situation handicapante »



société = école

*éléments environnementaux éducatifs :
le milieu, le contrat, les pratiques...*

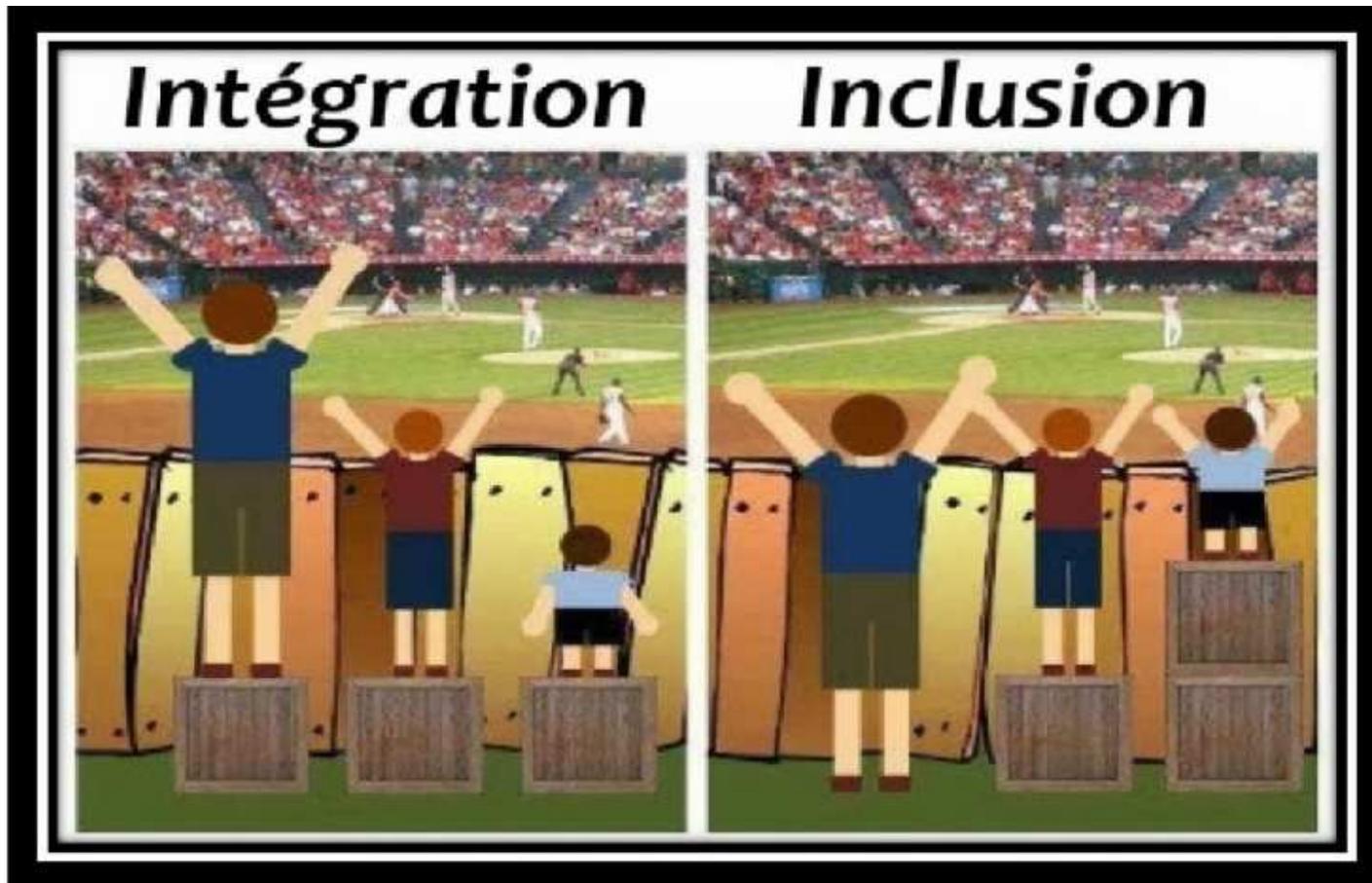
L'INCLUSION

- L'inclusion c'est changer de regard (et pas changer le regard), changer la direction du regard, ne plus se focaliser sur l'élève, sur la personne (considérée comme le siège du handicap) et adopter l'idée que les problèmes de l'élève se construisent dans les milieux où ils arrivent, au sein d'interactions entre des pratiques qui sont susceptibles de produire des situations handicapantes...
- *On peut être une personne handicapée et ne pas être dans une situation handicapante. Il faut abandonner l'idée de l'enfant « porteur de handicap ».*

L'INCLUSION

- Avec l'intégration, c'est à l'élève de s'adapter
→ beaucoup d'élèves n'étaient pas en mesure de faire ce « pas en avant »
→ le travail d'intégration se fait en amont la présence en milieu ordinaire, pour « être prêt », pour donner l'illusion de la « normalité »
- Avec l'inclusion, c'est au milieu et à l'environnement de s'adapter à chaque enfant
- Avec l'inclusion, les enfants sont a priori « dedans »

facile



École inclusive = une école pour tous et pour chacun qui entend s'adapter à la personne et non l'inverse, qui place la personne au centre de tout projet éducatif en reconnaissant les potentialités de chacun et ses besoins spécifiques.

L'ECOLE INCLUSIVE

- *10 ans après la loi du 11 février 2005*
- *La loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »*
- fixe le principe d'une accessibilité généralisée, quelle que soit l'origine du handicap – moteur, visuel, auditif, mental ou psychique, et quel que soit l'âge

L'ÉCOLE INCLUSIVE

- *Accessibilité = accès à l'autonomie*
= composante collective
- *Lorsque l'accessibilité ne suffit pas :*
- *Droit à **COMPENSATION***
= composante individuelle
- *Compensation de la perte d'autonomie*
La règle doit être la mise en accessibilité.
La compensation doit être l'exception.

L'ÉCOLE INCLUSIVE

- Les choix qui ont été faits depuis 2005 au sein de l'éducation nationale ont largement porté sur la **compensation** (droit à ... un AVS, un ordinateur, un tiers temps)...
- l'école ne changeant pas plus que cela pour devenir accessible !

LES ELEVES À BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- Nous nommerons élèves « à besoins éducatifs particuliers » tout enfant dont la scolarité nécessite une prise en charge (totale ou partielle) par des dispositifs « ségrégatifs » lorsqu'une politique d'inclusion scolaire n'est pas mise en place.

Whitworth, J. W. (1999). A model for inclusive teacher preparation

LES ELEVES À BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- **TROIS CATEGORIES**
- les **besoins d'aménagement** pour accéder aux enseignements (pour les enfants présentant une déficience physique, motrice ou sensorielle principalement)
- les **besoins d'aménagement dans les programmes** (modifications ou programme différent)
- les **besoins d'attention particulière** (enfants en difficulté émotionnelle ou comportementale)

A. SH.



1. Scolarisation dans l'établissement de secteur
2. Scolarisation dans un dispositif collectif pour l'inclusion
3. Scolarisation dans un établissement spécialisé

SCOLARISATION
DES ELEVES
HANDICAPES

PPS

ENSEIGNANT REFERENT + ESS

A. SH.



1. Scolarisation dans l'établissement de secteur

- Scolarisation individuelle
- Adaptations pédagogiques
- Matériel adapté
- Auxiliaire de Vie Scolaire
- Aménagement du temps
- Soins (SESSAD)

SCOLARISATION
DES ELEVES
HANDICAPES

A. SH.



2. Scolarisation dans un dispositif collectif pour l'inclusion

SCOLARISATION
DES ELEVES
HANDICAPES

- ULIS école
- Différents types d'ULIS
- Coordonnateur
- Circulaire n° [2015-129 du 21-08-2015](#)
(BOEN n°31 du 27-8-2015)

A. SH.



3. Scolarisation dans un établissement spécialisé

SCOLARISATION
DES ELEVES
HANDICAPES

- IME (IMP et IMPro)

Château Blanc à Arques, la Traverse à Omonville...

- ITEP une dizaine sur le 76
- IEM (instituts d'éducation motrice)

Colette Yver à Rouen ou Denis Cordonnier au Havre





S.H.



Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées

Adaptation scolaire

EGPA

Commission
Départementale
d'Orientation vers les
Enseignements
Adaptés

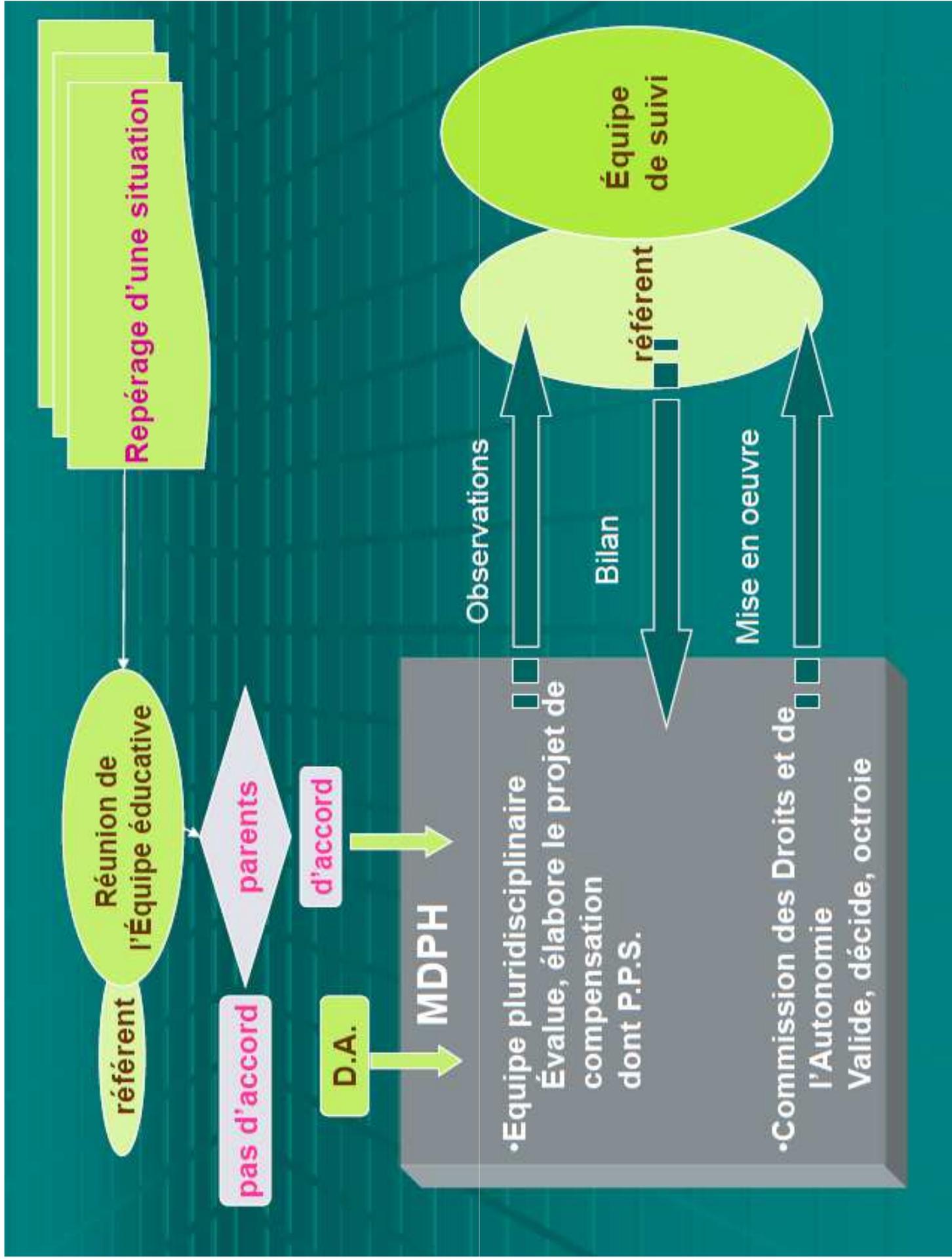
RASED

Equipe éducative
Classe

Scolarisation des élèves Handicapés

- Projet Personnalisé de Scolarisation
- Enseignant Référent
- Equipe de suivi de la scolarisation

Scolarisation
selon diverses
modalités



Parcours

CDA
Commission
des Droits et
de l'Autonomie



Coordinateur

EPE
Équipe
Pluridisciplinaire
d'Évaluation



Famille



Enseignant référent

ESS
Équipe de Suivi
de Scolarité



**Directeur
ou
Chef d'établissement**

AIDES :
• **AEEH** (Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé)
• **AVS** (Auxiliaire de Vie Scolaire)
• **SESSAD**

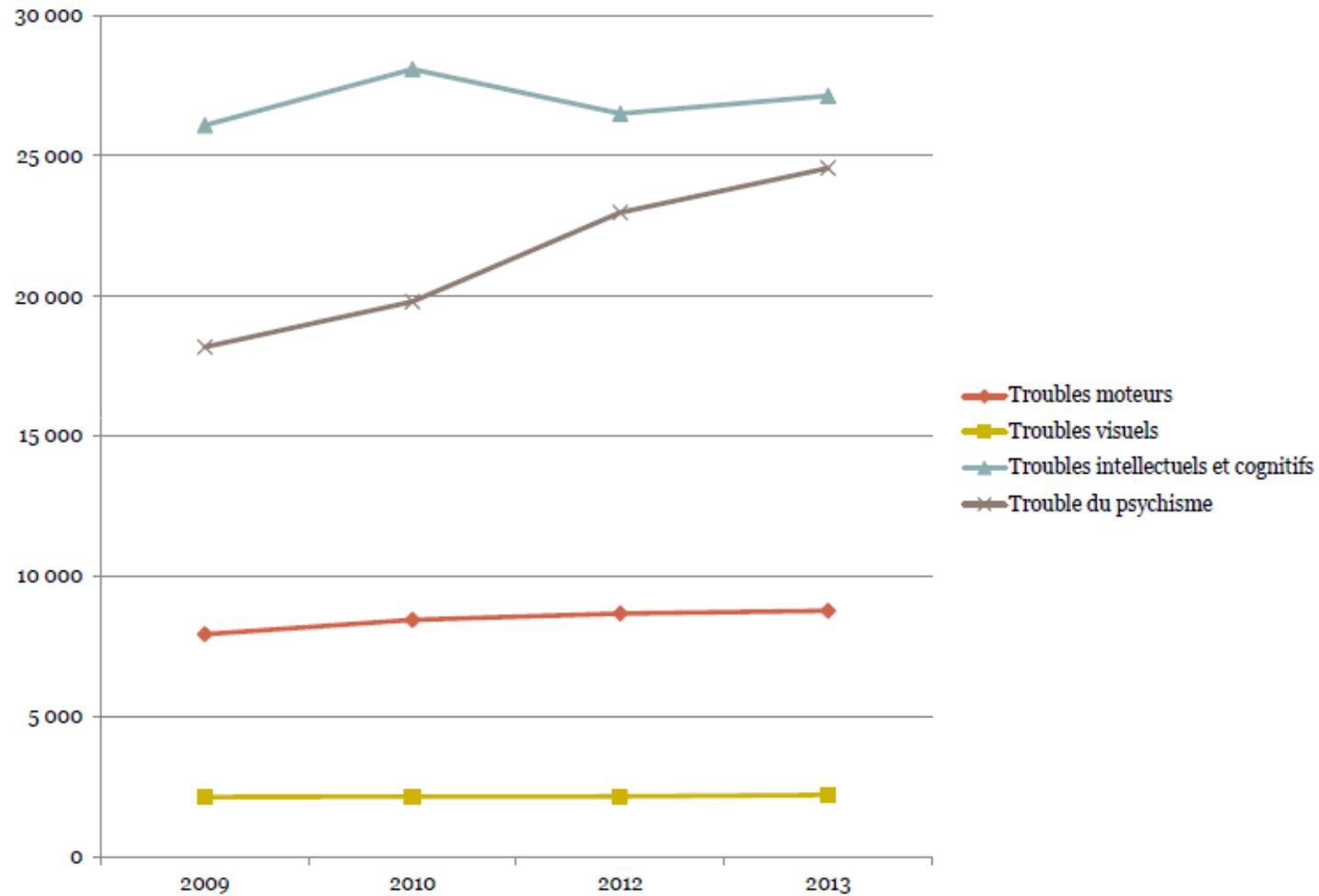
ORIENTATIONS

• **PPC** (Plan personnalisé de Compensation)
• **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Évaluation
des Besoins

Inscription de l'Élève
dans l'École de référence

L'ÉCOLE INCLUSIVE



Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (graphique construit à partir des données « repères et références statistiques » de la DEPP)

Ressources d'accompagnement éducatif

Scolariser les enfants présentant
des troubles des conduites et des
comportements (TCC)

Structurer et gérer l'environnement temporel

- Construire des emplois du temps, individualisés, complets et explicites.
- Prévoir les différents horaires, et clairement les formuler (emploi du temps personnalisé, préciser les domaines disciplinaires, leur forme, leur fréquence) à partir d'un code couleur par exemple.
- Signaler explicitement le début et la fin des activités habituelles de la classe (outils de visualisation du temps).
- Aider à la compréhension des moments d'attente pendant les temps d'apprentissage, **en verbalisant la succession des tâches** qui vont être demandées.
- **Anticiper et expliquer les changements, dans la mesure du possible.**

Structurer et gérer l'environnement temporel

- Envisager pour certains élèves, l'aménagement du cadre temporel : **cela peut passer par des temps de scolarisation partiels (PPS)**.
- Tendre à atténuer les causes susceptibles d'amplifier certains traits du comportement de l'élève (difficultés à se concentrer, de trop longues périodes d'immobilité, la faim, la fatigue..) **en prévoyant des activités variées** ; moduler temps courts/temps longs ; temps collectifs/temps individuels ; temps d'apprentissage/temps permettant de récupérer, **voire même de ne rien faire si l'élève en a besoin**.

Structurer et gérer l'environnement temporel

- Aménager **les temps de récréation** lorsque cela est nécessaire (il peut y avoir 2 récréations au lieu d'une seule).
- Les temps de pause doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, car ils peuvent générer des risques de débordements et de mise en danger de soi et d'autrui.

Structurer et gérer l'environnement spatial

- Adapter la classe et/ou l'espace de travail en fonction des activités (espace d'échanges, de travail individuel, d'activités précises ...).
- **Aménager les lieux**, prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive pour permettre à l'élève de « récupérer » : anticiper la possibilité pour lui de quitter la salle pour se rendre dans un autre lieu, **déterminé en amont en équipe et avec l'élève** (dans une autre classe pour une activité précise, dans le bureau du directeur...) afin d'éviter une crise et de lui permettre de s'apaiser. Préciser les conditions d'accès (seul, accompagné,...), les modalités et l'objectif donné à l'élève.

Structurer et gérer les relations sociales et affectives

- Organiser très tôt dans l'année scolaire des activités pour que tous les élèves apprennent à se connaître (travail de groupe, activités sportives)
- Penser à l'aménagement du cadre. Il doit être contenant et sécurisant, avec des règles claires et justes (règlement de la classe) construit et écrit avec les élèves.

Structurer et gérer les relations sociales et affectives

- Définir les droits, les devoirs, les réparations et les éventuelles. Être attentif à ce que le règlement soit appliqué, qu'il soit clair, court et cohérent.
- Lorsque l'objectif est atteint, ne pas hésiter à faire évoluer ces règles et leur application, cela participe du renforcement positif.
- Verbaliser l'implicite, en particulier sur le plan affectif et relationnel.
- Mettre en place un contexte de travail favorisant la coopération et de la confiance au sein du groupe et avec l'adulte (construire des valeurs).

Soutenir et renforcer les comportements attendus

- Valoriser les comportements adaptés autant que sanctionner ceux qui sont inadaptés.
- Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux.
- Avoir des attentes accessibles par l'élève, donc adaptées à sa situation (contrats de comportement par exemple).

Soutenir et renforcer les comportements attendus

- Se rappeler que les adultes jouent le rôle de modèle et renforcent les comportements responsables et respectueux.
- Rester à l'écoute de l'élève, de ses préoccupations, afin qu'il sache que l'enseignant en mesure de discuter avec lui.
- Renseigner les parents en leur transmettant régulièrement un document d'information, comportant les projets actuels, le contenu du programme, les attentes en matière de comportement et de réussites scolaires et organiser des rencontres régulières avec eux.

Prévenir et gérer les débordements

- Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques : assurer des plans de prévention en équipe. Faire preuve de constance et de fiabilité dans les réponses apportées aux comportements.
- Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants.

QUESTIONS

quels sont les effets de l'inclusion scolaire chez les autres élèves de la classe ordinaire et quels sont ses impacts potentiels sur la qualité de l'enseignement offert au groupe-classe ?

- « l'inclusion scolaire est réalisable sous certaines conditions minimales »;
- « l'inclusion scolaire est souhaitable pour tous les élèves avec handicaps ou en difficulté »;
- « l'inclusion scolaire en tant que modèle pédagogique a des effets positifs pour tous »

Raymond Vienneau, 2004

- Hepler (1998) conclut que l'inclusion en classes ordinaires d'élèves éprouvant des problèmes de comportement est bénéfique... incluant des effets positifs pour leurs pairs.